



AXWAY

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LES ÉCHOS MAI 2020

NEWS

TICKETS RESTAURANT

Annoncée par la Direction, la neutralisation de la part salariale des TR sur la paie de mars n'a pas eu lieu.

Pourquoi ? Pour la Direction, c'est un problème chez le sous-traitant de la paie (encore ...) qui n'a pas su coder cette règle correctement. Solution proposée : une neutralisation globale en avril.

Certes, mais les salariés souhaiteraient les obtenir pour les utiliser lors des achats alimentaires dans une période où ce budget est en forte hausse ! Alors, ne serait-il pas temps d'envisager soit une note de frais pour la part patronale des TR (5,40€), soit un envoi par voie postale ?

CORONAVIRUS :

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Face à cette situation inédite, en tant que travailleurs et travailleuses, militants et militantes, vous vous interrogez sur vos droits, sur l'organisation de votre travail ou sur les droits et obligations de votre employeur. Cette foire aux questions peut vous apporter des premières réponses. Elle est rédigée et sera régulièrement enrichie grâce aux questions que vous nous poserez. Certaines réponses pourront également être modifiées en fonction des évolutions de la situation et des mesures prises par le gouvernement.

[FAQ : Les réponses à vos questions](#)



PRIME D'INTÉRESSEMENT 2019

Nous vous annonçons le mois dernier, le report du versement de la prime d'intéressement estimée à 1540 €.

La Direction l'a confirmé par un message général : le versement s'effectuera le 10 juillet 2020 (comme chez Sopra-Steria ...). Le montant de la prime est de 1528,86€ (brut de CSG/CRDS) pour un temps de présence de 100% sur l'année 2019. Pour ceux qui demanderont le versement, la prime s'ajoutera au salaire, subira les charges salariales et sera imposable.

EFFECTIF FRANCE :

Toujours sous la barre des 500

A fin mars 2020, Axway comptabilisait un effectif total en France de 493 salariés dont 141 femmes et 352 hommes.

En comparaison des 484 salariés à fin juin 2019, l'évolution reste faible et couvre tout juste les départs.

AUGMENTATION 2020 FRANCE

La direction a communiqué aux élus du CSE quelques éléments sur les augmentations de mars 2020.

Sur les 427 salariés éligibles, 78% d'entre eux ont fait l'objet d'une évolution salariale (333).

Les femmes représentent 83% de ces salariés avec une moyenne d'augmentation de 3,6% et pour les 17% d'hommes, la moyenne est de 3,2%.

AGENCE SERVICE EMEA

Intervenant au dernier CSE, Franck Keloglianian a fait un point de situation de l'agence Service en cette période de confinement : 40% des salariés de l'agence ont été réaffectés dans d'autres services dont la R&D et le TNF s'établissant à 10%. Le chômage partiel n'est pas envisagé et la prise de congés (RTTE) limitée. Sur le plan économique, Axway a subi une perte de 150K€ sur mars, et 250K€ sur avril. Pour Q2, la perte de CA est estimée à 750K€ par rapport au budget.

LA CFDT OBTIENT UN DÉPLAFONNEMENT TEMPORAIRE DES TITRES RESTAURANT

Dans un courrier adressé aux ministres du Travail et de l'Economie et des Finances, Laurent Berger demande, au nom de la CFDT, un assouplissement temporaire du plafond journalier des titres restaurant durant la période de confinement.

Durant la crise sanitaire, « les salariés bénéficiaires de titres restaurant, qui travaillent ou télé-travaillent continuent d'en bénéficier. Or, les restaurants sont fermés et les conditions de confinement contraignent la majorité des gens à faire leurs courses alimentaires rarement plus d'une fois par semaine », rappelle Laurent Berger dans son courrier.

Cependant, les titres restaurants restent soumis à un plafond de 95€ maximum par semaine (soit le plafond maximum autorisé de 19€ par jour sur 5 jours). C'est pourquoi face à une situation exceptionnelle, la CFDT souhaite un assouplissement temporaire du plafond journalier des titres restaurant dans les supérettes, épiceries, grandes et moyennes surfaces qui concentrent pendant cette période l'essentiel de l'utilisation des titres restaurant du fait de la fermeture des restaurants et du confinement. Pour autant, « cette mesure exceptionnelle ne devra en aucun cas être prolongée au-delà de la période de confinement et ne viser que les produits pour lesquels les titres restaurant sont destinés à permettre des achats dans les commerces alimentaires durant la semaine de travail », insiste le secrétaire général de la CFDT.

2 semaines après son courrier aux ministres du travail et de l'économie et des finances, la CFDT a obtenu gain de cause sur le déplafonnement de l'utilisation des Titres Restaurant.

REJOIGNEZ-NOUS SUR **jive**

Ecrivez-nous à cette adresse : cfdt.axway@gmail.com

Informations de la CFDT : <http://www.cfdt.fr> et <http://www.betor-pub.org/>

STRATÉGIE D'AXWAY POUR UN EVENTUEL RETOUR DANS LES LOCAUX

Le mardi 28 avril 2020, le Premier ministre Edouard Philippe a présenté à l'Assemblée Nationale le plan du gouvernement pour le levé du confinement mis en place contre l'épidémie de coronavirus le 17 mars dernier. Le plan détaillé semble annoncer un déconfinement progressif à partir du 11 mai à conditions que les indicateurs « sur la propagation de l'épidémie de Covid-19 » continuent à fléchir.

Le télétravail pour les entreprises est un dispositif important « pour limiter le recours aux transports publics et pour limiter plus globalement les contacts ». Ainsi, Le 1er Ministre exhorte « avec insistance » les entreprises à maintenir le télétravail « partout où c'est possible, au moins dans les trois prochaines semaines ».

Quelle est la stratégie post confinement que va adopter Axway pour un retour des salariés dans ses locaux à partir du 11 mai prochain ?

La situation de pandémie suscite de nombreuses interrogations concernant l'organisation du travail à mettre en œuvre et l'application de la réglementation relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. A première vue, un retour dans les locaux de l'entreprise après le déconfinement progressif annoncé semble être un réel défi pour de nombreuses entreprises dont Axway.

Lors de la réunion hebdomadaire « point de situation lié au COVID-19 » avec les organisations syndicales et le secrétaire du CSE, la question sur un éventuel retour dès le 11 mai dans les bureaux a été posée. Selon la Direction, un comité a été créé à cette occasion. Il est chargé de travailler sur la stratégie à mettre en place pour accueillir les salariés dans les conditions de sécurité qui s'imposent.

Nombreux sujets ont été évoqués : les masques, le gel hydro-alcoolique, l'utilisation des ascenseurs, nettoyage/désinfection régulier des locaux, la distanciation, le repas (RIE), les toilettes...

Un grand nombre de questions restent sans réponse et pour cause, la gestion post-confinement est une réelle difficulté car il faudra éviter toutes les situations à risque comme un encombrement dans les bureaux, la circulation dans les locaux et la gestion des salles de réunions pour limiter le risque de propagation du COVID-19 parmi les salariés.

L'employeur a une obligation de résultat

De fait, il est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. En somme, un retour dans les locaux dès le 11 mai ne semble pas être envisageable et nécessitera des aménagements.

Sur ce point, Patrick Donovan, Directeur Général d'Axway a décidé le maintien en télétravail de tous les salariés de l'entreprise jusqu'à fin mai. Par ailleurs, une réunion avec la commission SSCT et la médecine du travail s'est tenue le 7 mai et nous espérons que la Direction a pu donner une réponse à la longue liste de points que les élus souhaitaient aborder.

Mobilisés depuis le début de cette crise, vos élus de la liste « ENSEMBLE! » veilleront à ce que l'entreprise prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé de ses salariés.

Nous continuerons à vous informer par les canaux habituels (communication syndicale et groupe « ENSEMBLE! » dans Jive). Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

HUMOUR DE CONFINEMENT

LE CONFINEMENT A DU BON



LES POMPES FUNÈBRES EN MAL DE RECONNAISSANCE



POUR LES VACANCES D'ÉTÉ, ÇA RISQUE D'ÊTRE UN PEU COMPLIQUÉ



INFORMATION SYNDICALE CFDT AXWAY

Rédaction et impression :
Tour W, 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense CEDEX

Adressez questions et suggestions à vos élus CFDT

Chantal PIERREVEL	Conseillère du salarié	1.2417
Angélique ROUZE	élu Titulaire au CSE	1.2634
Patrick ALLOMBERT	DS et élu Titulaire au CSE	1.2162
Michel HOLLANDE	RS au CSE	1.2288